

:

Investir pour soutenir l'économie solidaire

2 janvier 2019

Article précédent ←

Comprendre l'épargne salariale solidaire

Search 🔍

Article suivant →

Le Doc de l'ed. Piémont

place la truffe française

au cœur des

investissements



Ces dernières années, la liste des scandales environnementaux, sociaux ou financiers ne cesse de s'allonger. Certains investisseurs regrettent

d'investir leur épargne dans les sociétés en pleine controverse. Pourtant, il existe une solution qui pourrait être très rentable : l'investissement socialement responsable (ISR). En France, on compte plus de 360 fonds ISR (99 milliards d'euros).

Article suivant →

Article précédent ←

La finance solidaire sur Internet

Il y a quelques années, la finance solidaire se développe très rapidement sur Internet. Il existe une multitude de plateformes qui proposent aux particuliers des prêts solidaires, comme le cas de Babyloan et Prêt de chez moi, ou d'investir au capital d'une société dont le projet a un impact social ou environnemental, comme le cas de Spear et 1001Pact.

Le développement de la finance solidaire sur Internet permet de développer ce secteur et permettre aux jeunes épargnants de découvrir ce nouveau type de financement.

Le logement et la finance solidaire

Aujourd'hui, le logement représente l'un des principaux champs de l'économie solidaire. À titre

d'exemple, le dispositif « Louer abordable » permet à certaines personnes (avec un niveau de loyer inférieur à celui du marché) de bénéficier d'une déduction fiscale sur les revenus locatifs (allant de 15 à 70%). La déduction peut atteindre les 85% si le propriétaire décide de confier le bien immobilier à une association qui fait de la location sociale.

[Article précédent](#) ←

[Comprendre l'épargne](#)

[salariale solidaire](#)

Investir par l'intermédiaire de l'employeur

Les fonds « 90/10 » permettent aux épargnants d'investir par l'intermédiaire de l'employeur directement au capital d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'un placement solidaire qui consacre entre 5 et 10% de son actif pour financer une société agréée solidaire. C'est un fonds disponible dans les banques et aussi dans l'épargne entreprise. Selon les chiffres dernièrement publiés, ce placement représente 71% des encours de la finance solidaire (6,1 milliards d'euros).

Dans certains cas, ce type de placements est assorti d'un avantage fiscal. Certaines associations récoltent l'épargne des investisseurs pour acquérir des terres agricoles et y installer des fermes en bio, et offrent une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur la fortune.



Article suivant →

Le Domaine du Piémont
place la truffe française
au coeur des
investissements

Article précédent ←

Comprendre l'épargne
salariale solidaire